



L'Écho Municipal

Ce journal est né d'une fusion entre
La Corporation de développement
et la

Municipalité de La Trinité-des-Monts
www.muntrinite@mrc-rn.ca



Message aux Trinitois et Trinitoises

Un simple mot de remerciements à ceux et celles qui m'ont accordé leur confiance au cours des dernières années pendant lesquelles j'ai assumé le poste de maire de la municipalité de La Trinité-des-Monts.

Ensemble, nous avons réalisé de beaux projets qui avaient comme objectifs de rendre notre village plus dynamique et plus attractif dans une perspective de développement durable. Aussi, plusieurs autres projets d'importance sont en cours de réalisation.

Également, j'ai été fier de représenter la municipalité à la Table des élus(e) de la MRC de Rimouski-Neigette, et ce, toujours dans l'intérêt de notre communauté rurale.

Enfin, je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal des années antérieures et actuelles, et plus particulièrement M. Langis Proulx qui, à titre de maire suppléant, m'a remplacé à quelques occasions. Merci également à tout le personnel et aux bénévoles impliqués activement dans divers projets de notre communauté.

Bonne continuité ! Yves Detroz

Le 20 mai 2021, édition no' 40



À L'ATTENTION DES CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Depuis le 12 mai 2021, la Commission municipale du Québec agit comme administratrice provisoire de la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts, celle-ci n'ayant plus suffisamment de conseillers en fonction (quorum) pour prendre les décisions.

C'est donc la Commission municipale du Québec qui remplace le conseil municipal et adoptera les résolutions à la place du conseil pour que la municipalité puisse fonctionner.

Les deux membres désignés pour administrer provisoirement la municipalité et maintenir les services aux citoyens sont :

- M^e Lahaie Céline
- M^e Piérard Sylvie

Durant l'administration provisoire, notez qu'il n'y a plus de séances du conseil et qu'aucune décision ne sera prise sans l'aval de la Commission municipale.

La Commission administrera la Municipalité de la paroisse de La Trinité-des-Monts jusqu'à ce que l'élection de nouveaux conseillers municipaux permette de retrouver le quorum au conseil.

MUNICIPALITÉ

BACS ROULANTS EN BORDURE DU CHEMIN POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LE RECYCLAGE ET LE COMPOST

Nous vous demandons de placer les bacs en bordure du chemin seulement 2 jours avant la cueillette. Le retrait des bacs doit se faire dans un délai de 2 jours après la cueillette.

COMPOST DISPONIBLE DIRECTEMENT AU SITE DE LA VILLE DE RIMOUSKI

Le compost est disponible en vrac à l'écocentre, à partir du 4 mai, et ce, tant qu'il en aura.

Une pièce d'identité avec adresse sera demandée, limite d'une remorque domestique par foyer.
Vous devez apporter votre pelle et contenant.

COMPOST DISPONIBLE AUX CITOYENS À LA MUNICIPALITÉ

Le compost est disponible en vrac au jardin communautaire, et ce, tant qu'il en aura.

Vous devez apporter votre pelle et contenant.

Nous vous demandons de respecter la limite de 5 chaudières de 5 gallons par résidence.

ABRIL HIVERNAL

Les abris doivent obligatoirement être retirés à partir du 1 mai de chaque année.

La structure de métal peut rester en place, cependant la toile doit être enlevée.

CEUILLETTE POUR LES SERPUARIENS

La cueillette se fera un peu plus tard dans la saison estivale.

La raison est que la municipalité n'a pas fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette. Nous vous aviserons aussitôt qu'une date sera retenue.

VACANCES ESTIVALES 2021

Prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les semaines suivantes :

Semaine du 18 juillet 2021 au 24 juillet 2021

Semaine du 25 juillet 2021 au 31 juillet 2021

Semaine du 15 août 2021 au 21 août 2021

RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR L'ÉGLISE

La responsable pour les dons volontaires de la Fabrique a effectué le tirage du mois d'avril 2021 au bureau municipal, le 3 mai dernier. Le moitié/moitié du mois de mars a rapporté 800\$. La gagnante de la somme de 400\$ est madame Lise Bérubé de la Trinité-des-Monts. Le tirage été fait par Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière.

Merci de votre encouragement.

Madame Denise Brisson, responsable de l'activité.

BONNE ÉTÉ À TOUS !

SOYEZ PRUDENT

Une question d'urbanisme...

Cette communication, à titre informative seulement, a pour but de vous renseigner sur certains sujets dont il est souvent question auprès de la municipalité en matière d'urbanisme et de permis.

➤ Ai-je besoin d'un permis ou d'un certificat d'autorisation?

La plupart des travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation. À cet effet, voici une liste **non exhaustive** de travaux ou actions qui nécessitent une autorisation :

- Tout projet de construction, de transformation, d'agrandissement, de rénovation, de réparation ou d'addition de bâtiment ou de construction accessoire, à l'exception de certains travaux mineurs;
- L'installation d'une piscine, de façon permanente ou non, de plus de 60 cm de hauteur;
- La construction ou la modification d'une installation septique;
- L'aménagement ou la modification d'un puits;
- Le lotissement d'un terrain;
- La construction d'une clôture ou d'un muret;
- L'ajout ou le changement d'usage à votre propriété;
- Le déplacement d'un bâtiment sur votre propriété;
- La démolition d'une construction;
- L'installation d'une enseigne (affiche publicitaire);
- Les travaux dans la rive ou le littoral d'un cours d'eau;
- Le déboisement ou l'abattage d'arbres.

➤ L'obligation de faire les travaux suite à un permis, mythe ou réalité?

Il s'agit d'un mythe! Règle générale, vous n'avez pas l'obligation de réaliser les travaux si un permis vous a été délivré. Par contre, si vous avez reçu un avis de l'inspecteur en urbanisme vous demandant de corriger certaines choses ou de construire une installation septique, vous serez alors dans l'obligation d'effectuer les travaux.

Si vous n'avez pas terminé les travaux à l'expiration du permis, vous devrez vous en procurer un nouveau.

➤ Les infractions aux règlements

L'inspecteur en urbanisme est nommé par le conseil municipal afin d'appliquer plusieurs règlements d'urbanisme, règlements municipaux et quelques règlements provinciaux. Lorsque celui-ci constate des infractions aux règlements qu'il se doit d'appliquer, il a le devoir de les faire respecter et le propriétaire s'expose aux différentes mesures suivantes :

- Avis d'infraction;
- Mise en demeure;
- Constat d'infraction (amendes) selon les montants prévus aux différents règlements;
- Recours devant la Cour Municipale et/ou Supérieure du Québec.

Une croyance populaire veut qu'il suffit de payer un constat d'infraction afin de ne plus en entendre parler. Malheureusement non, le paiement ou une reconnaissance de culpabilité ne rend pas l'infraction conforme. Des constats d'infractions peuvent être donnés chaque jour où l'infraction est constatée. Le fait de payer ou non le constat d'infraction ne règle pas la situation en infraction.

➤ La visite de l'inspecteur en urbanisme

L'inspecteur en urbanisme vous rend visite pour une inspection? Sachez que celui-ci a le pouvoir de visiter et examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété ainsi que l'intérieur et l'extérieur de tout bâtiment afin de vérifier la conformité aux règlements de zonage, de construction ainsi que tout autre règlement applicable. Les propriétaires, locataires ou occupants de ces bâtiments sont dans l'obligation de recevoir l'inspecteur en urbanisme et de répondre à toutes les questions posées relativement aux règlements applicables. Pour effectuer les visites, l'inspecteur n'a pas d'obligation légale de prendre un rendez-vous ou d'en informer le propriétaire.

➤ L'inspecteur en urbanisme

L'inspecteur en urbanisme, monsieur Hugo Hallé, est présent au bureau de la municipalité un jeudi sur deux (sauf avis contraire) entre 9 h 15 et 15 h 45. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec lui afin de le rencontrer, car il pourrait être occupé avec d'autres citoyens ou sur le terrain.

Votre Service d'urbanisme, permis et inspection

FABRIQUE



Message important – pas de messes pour l’instant :

Suite à la situation de la covid-19, nous vous invitons à suivre les directives du gouvernement selon les niveaux de couleur en vigueur dans notre région.

Prendre connaissance également de l’article ci-annexé sur la fermeture des églises dans le diocèse de Rimouski.

Pour informations (secrétariat de la paroisse) : Mme Suzanne Lévesque 418-779-2591

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Aujourd’hui, je veux vous écrire en tant que président de la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts. Tout d’abord, je dois vous rassurer concernant les projets qui sont en cours ou qui le seront dans les prochaines semaines. Après vérification avec les affaires municipales, nous pourrons continuer tous les projets qui ont été approuvés avant que certains élus municipaux démissionnent.

Par contre, nous devons respecter à la lettre tous les montants qui avaient déjà été déterminés dans les demandes initiales par la municipalité ou par la Corporation de développement. Donc, les deux projets étudiants financés par le gouvernement fédéral auront bel et bien lieu, soit le **camp de jour pour les jeunes** et également l’embauche d’un étudiant pour seconder notre employé de l’été pour toutes les tâches quotidiennes d’une municipalité comme la nôtre.

Notre troisième dossier pour le jardin communautaire biologique est déjà débuté avec l’achat d’un motoculteur. Trois marquises seront également achetées pour nous permettre des espaces abrités dans nos futures activités de plein-air et finalement, nous pourrons ériger notre arche au jardin communautaire. Pour notre quatrième dossier qui est celui du **Club Santé Vie Active**, nous avons déterminé avec Mme Denise Brisson que nous achèterions tous les équipements nécessaires cet été pour une reprise des activités vers septembre ou octobre prochain.

Au nom des administrateurs de la corporation, je veux terminer en vous souhaitant de passer un bel été dans un déconfinement qui, je l’espère, nous donnera la chance de rencontrer les gens que nous aimons!

Langis Proulx, président de la Corporation de développement de TDM

Avis: Reprise graduelle des rituels funéraires. [Lire la suite...](#)



[Partager](#)

[Imprimer la page](#)

Beaulieu, Réjean

Date de naissance : 02 juin 1946

Date de décès : 13 avril 2021

Âge : 74 ans et 10 mois

À l'Hôpital régional de Rimouski le 13 avril 2021, est décédé à l'âge de 74 ans et 10 mois monsieur Réjean Beaulieu, demeurant à Rimouski, époux de madame Céline Roy, fils de feu monsieur Rosaire Beaulieu et de feu madame Marie-Ange Plante.

Étant donné les circonstances actuelles, la famille a décidé de reporter les rituels funéraires à une date ultérieure.

Il laisse dans le deuil son épouse Céline, ses enfants : Sébastien (Julie), Sophie (Martin) et Valérie (Philippe), ses petits-enfants : Shawn, Olivier, Gabriel, Vincent, Liam et Florence, son arrière petit-enfant Elie-Marley, ses frères et ses soeurs : Gaétan, Lise, Mario, Mariette, Christianne, Johanne, Claude, Denis et leur conjoint(e), ses beaux-frères et ses belles-soeurs : Louis, Julie, Anne-Marie, Albert, Clément, Jean-Pierre, Huguette, Diane et leur conjoint(e), ses neveux, nièces, cousins, cousines et ses amis(es). Il était également le beau-frère de feu Rodrigue, feu Louise et de feu Sylvie.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation des maladies du coeur et de l'AVC par l'entremise de leur site Internet :

www.coeuravec.ca

Notre profonde gratitude pour vos témoignages de sympathie et votre soutien. Nous en garderons un souvenir ému. Céline et les enfants

Formulaire de condoléances

Votre prénom*

Votre nom*

Avis: Reprise graduelle des rituels funéraires. [Lire la suite...](#)



[Partager](#)

[Imprimer la page](#)

Litalien, Isidore

Date de naissance : 03 octobre 1941

Date de décès : 12 mai 2021

Âge : 79 ans et 7 mois

À l'Hôpital régional de Rimouski, le 12 mai 2021, est décédé à l'âge de 79 ans et 7 mois monsieur Isidore Litalien, demeurant à Saint-Narcisse-de-Rimouski, époux de madame Sylvie Corbin, fils de feu monsieur Paul Litalien et de feu madame Appolyne Guimond.

Selon ses volontés, il n'y aura pas de condoléances, ni de funérailles.

Il laisse dans le deuil son épouse Sylvie, ses filles : Kathy (Dave), Nancy (Vincent) et Suzy (Maxime); ses dix-sept petits-enfants; ses cinq arrière-petits-enfants; son frère Jean Paul, ses soeurs : Rose, Jeanne et Alphonsine (Hector); ses beaux-frères, belles-soeurs de la famille Corbin; son grand ami Guy Savard (Marcelle); ses neveux, nièces; ses cousins, cousines ainsi que ses amis(es). Il était également le père de feu Jenny (Martin).

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski par l'entremise de leur site Internet :

www.fondationchrcr.ca

Merci de votre soutien. Un remerciement tout particulier s'adresse au Dr Nao Bélanger et au personnel du 3C de l'Hôpital régional de Rimouski pour les bons soins prodigués. Sylvie et les enfants.

Formulaire de condoléances

Votre prénom*

Votre nom*

Vers une vague de fermetures d'églises dans le Diocèse de Rimouski

Ce sera aux paroissiens à faire des choix douloureux.



Église Notre-Dame-de-Lourdes à Mont-Joli

PHOTO : RADIO-CANADA

Michel-Félix Tremblay ([accéder à la page de l'auteur](#))

Michel-Félix Tremblay

le 17 mai 2021

Dès l'automne, des comités spéciaux seront formés partout dans le diocèse pour déterminer quelles églises devront être sacrifiées pour permettre d'en maintenir d'autres ouvertes. Cette étape délicate et émotive pourrait prendre jusqu'à deux ans.

On retrouve actuellement 89 églises consacrées dans le diocèse, un nombre beaucoup trop élevé, croit le vicaire général Guy Lagacé. Le bras droit de Mgr Denis Grondin s'attend à ce qu'au moins la moitié des églises actuelles soient fermées à court ou moyen terme.

Le plan A demeurera la vente, mais il y a des églises qui devront être détruites, lance Guy Lagacé. D'ailleurs, depuis quelques années, le Diocèse de Rimouski suggère aux Fabriques de mettre de côté 30 000 \$ si jamais la démolition devenait la seule option envisageable. Vous savez, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on réfléchit à l'avenir des églises, ajoute le vicaire général.

Par contre, ce n'est pas l'Archevêché qui fera ces choix difficiles. Chaque secteur diocésain, il y en a 22, devra prendre ses propres décisions. Faut arrêter de penser que c'est le diocèse qui va décider de tout, mentionne Guy Lagacé. À une nuance près, l'évêque pourra trancher en l'absence de consensus.

Dès septembre donc, chaque secteur devra mettre sur pied un comité pour l'avenir des églises de son territoire.

Normalement, on retrouve quatre temples par secteurs. On peut donc penser, sans que cela soit une règle absolue, qu'il en restera un maximum de deux au terme de l'exercice dans environ deux ans.

Exemple de deux des 22 secteurs du Diocèse de Rimouski. On retrouve quatre églises dans chaque secteur. Un comité devra donc décider quelles sont les églises qui seront conservées et lesquelles seront vendues ou démolies.

PHOTO : RADIO-CANADA

Fermer une église là... [Pour] les paroissiens et le monde qui croit, je pense à ce monde-là, ça va être la tristesse, croit le président de la Fabrique Saint-Rémi-de-Métis (Price), Daniel Jean, qui siègera d'office sur le comité sur l'avenir des églises du secteur Basse-Métis.

Église de Price.

PHOTO : RADIO-CANADA

Pour aider monsieur Jean et les autres, le Diocèse entend établir des critères pour déterminer quelles églises doivent être conservées. Évidemment, le critère financier sera déterminant, mais ce ne sera pas le seul, précise Guy Lagacé. Il y a le critère administratif, mais il y a le critère aussi de communauté chrétienne.

Le vicaire général est bien conscient que la fermeture d'églises touche une corde sensible et émotive.

Mais ce n'est pas avec des souvenirs d'enfance qu'on va garder une église ouverte.

Une citation de :Guy Lagacé, vicaire général, diocèse de Rimouski

Le bras droit de MgrGrondin précise que toute cette démarche aurait été initiée plus tôt, n'eût été la pandémie.

Mont-Joli, un temple en danger?

À Mont-Joli, un comité de sauvegarde de l'église Notre-Dame-de-Lourdes est en voie d'être créé. Le bâtiment construit en 1925 trône sur le mont Joli en plein cœur de la Ville, mais malgré son allure distincte, l'église aurait besoin d'importantes réparations, selon nos informations.

Est-ce que Notre-Dame-de-Lourdes pourrait être sacrifiée au profit de l'église de la paroisse mère, soit celle de Sainte-Flavie? Cette dernière avait dû être reconstruite après un incendie, elle est plus récente et plus modeste que la grande église Notre-Dame-de-Lourdes, donc moins cher à entretenir.

De penser un jour qu'elle serait démolie, c'est inimaginable, dit le maire Martin Soucy qui ne veut pas non plus d'une saga à la sauce cathédrale de Rimouski.

Mais le maire reste prudent quand on lui demande si la Ville pense devenir propriétaire de l'église. Une décision pareille doit être sans émotion, tranche l' élu.

Certaines municipalités comme Saint-Valérien ou Lac-au-Saumon ont décidé de transformer leur église en centre communautaire. D'autres églises ont été converties en logements, comme celles des quartiers Nazareth et Sainte-Odile, à Rimouski.

Michel-Félix Tremblay

Jardin communautaire de La Trinité-des-Monts

Chers lectrices, chers lecteurs,

Malgré le contexte encore cette année avec la distanciation sociale, le « Jardin Communautaire » accueillera de nouveau les jardiniers.

*Il y aura un **règlement et bien entendu des restrictions (mesures de préventions) en contexte de la pandémie de la COVID-19** dont la publication se fera par le biais du journal municipal. Dû à ce long confinement, cette activité au jardin communautaire sera un bienfait pour la santé physique et mentale. Il est à noter que le contexte de pandémie et des demandes accrues pour l'aide alimentaire, le jardinage pourrait contribuer à améliorer l'accès aux aliments nutritifs de tous.*

Le jardin comprend 15 espaces à \$5.00 la location chacun ainsi que pour les deux bacs surélevés. Tout nouveau cette année, les serres sont en location à \$25.00 chacune. Les amateurs- jardiniers de fleurs sont les bienvenus.

Ne tarder pas car, il y a déjà des réservations.

Donc, bienvenue à nos usagers habituels ainsi qu'à ceux et celles qui veulent bien s'y adhérer. Pour s'inscrire, veuillez me rejoindre au 418-779-3129.

Prenez bien soin de vous et des autres....

Je vous souhaite un bel été et bon jardinage!

Nicole Després conseillère et déléguée au comité d'Embellissement et du Jardin Communautaire

Règlements du Jardin Communautaire de La Trinité-des-Monts

Les utilisateurs (locataires) s'engagent à...

- *Respecter les règlements du Jardin Communautaire*
- *Respecter ses voisins jardiniers*
- *Signer l'entente ou son engagement (document du locataire) lors de son inscription*
- *S'inscrire au montant annuel de \$5.00 de l'espace utilisé*
- *Entretenir son potager (mauvaises herbes etc...)*
- *Déposer la mauvaise herbe et le feuillage dans le bac à compostage*
- *Remettre les outils de jardinage à leur place afin d'éviter de possible accident*
- *Ne pas laisser les couvertures ou de grands plastics ici et là dans le jardin. Les plier et les ranger près du bac à compostage (utilisation en cas de gel)*
- *Être responsable de labourer son potager (???)*
- *Respecter la fin de la récolte pour le 30 octobre ou selon la température pour la première semaine de novembre*
- *Il n'y a aucun échange d'espace entre les locataires sans aviser le ou la responsable*

LES SEMENCES

- *L'ouverture du Jardin Communautaire sera selon la température (dégel).*
- *Aux intéressés : Droit à un espace spécifique pour les semences rampantes. Pour le concombre, l'obligation est d'installer un tuteur en hauteur.*
- *Bienvenue à l'utilisateur qui veut bien faire un jardin de fleurs.*

***LES PESTICIDES SONT FORMELLEMENT INTERDITS**

- *Tous utilisateurs qui ne suivront pas les règlements du Jardin Communautaire seront expulsés après deux avis et ne pourront s'inscrire de nouveau.***

J'accepte de respecter les règlements du Jardin Communautaire ainsi que les restrictions (mesures de préventions) en contexte de la pandémie de la Covid-19 affichés à l'entrée du Jardin Communautaire de La Trinité-des-Monts.

Et j'ai signé _____ le _____ 20

Responsable _____

Ferme du Fond d'Ormes



Vente de viande d'agneau, porc et bœuf direct à la ferme

Nouveautés

Porc et Bœuf en diverses coupes de viandes

Nous vous invitons à visiter le site internet

<http://fermedufonddorme.ca>

Toutes les pièces de viande sont emballées sous-vides et congelées.

**Nous contacter pour venir chercher votre commande
au 418-731-0703 Nancy ou
418-318-5737 Vincent Lebel**

38 chemin du Cenellier Est
La Trinité-des-Monts

*Il y a une possibilité de livraison cela dépend des quantités commandées.

Aussi disponible

Vente de fumier de mouton à 40\$ la pelle de tracteur direct à la ferme